

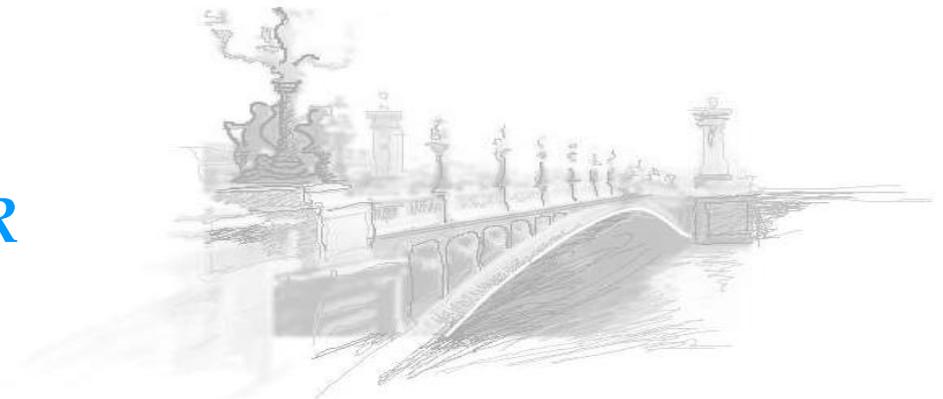


Séance plénière – 21 novembre 2012

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Elaboration de cas types pour l'exercice de projection

Secrétariat général du COR



Rappel : le cadre de l'exercice de projection de taux de remplacement sur cas types

Document n°15 du dossier

- Un exercice intermédiaire entre « représentatif » et « théorique »
 - Elaboration des cas types fondée sur des analyses statistiques des carrières observées
 - ... mais avec un choix de cas types stylisés : on retient des profils de carrières simples et peu nombreux
- Prise en compte des grandes évolutions économiques et sociales
 - Les caractéristiques des cas types évoluent au fil des générations
- Un exercice complémentaire et cohérent avec les projections financières du COR, et donc fondé sur les mêmes hypothèses :
 - Évolutions de la population et des taux d'activité projetés par l'INSEE
 - Cadre macroéconomique des scénarios A', A, B, C, C'
- L'intérêt de l'approche : un cadre contrôlé et « toutes choses égales par ailleurs »

Méthodologie générale pour l'élaboration de cas types

- **Trois étapes :**
 - 1) analyse statistique permettant de segmenter l'ensemble des affiliés en catégories homogènes
 - 2) définition de carrières types stylisées (définition précise de l'âge de début de carrière, des salaires perçus chaque année, etc.) à partir d'analyses statistiques complémentaires sur les individus moyens ou centraux de chaque catégorie
 - 3) définition des hypothèses pour l'évolution des caractéristiques au fil des générations
- **L'avancement des travaux :**
 - Cas type de salariés du secteur privé (cf. séance de février 2012)
 - Cas type de fonctionnaires d'Etat (cf. étude du SRE)
 - Travaux ultérieurs : fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, polyaffiliés

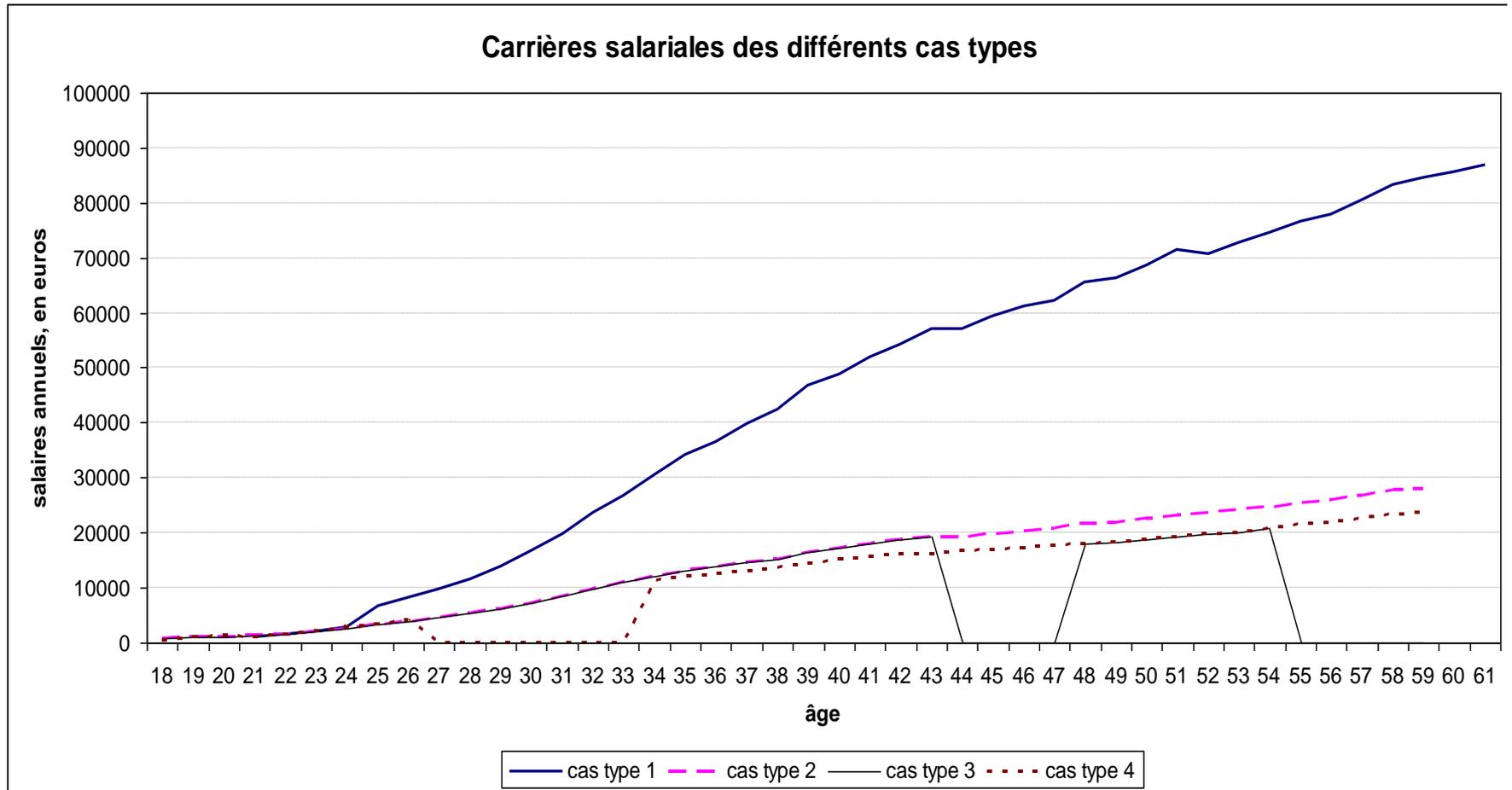
Cas types de salariés du privé

Rappel de la séance de février 2012

- Quatre profils retenus :
 - *Cas type 1* : cadre à carrière continue (passage au statut cadre vers 25-30 ans)
 - *Cas type 2* : non-cadre à carrière continue
 - *Cas type 3* : non cadre à carrière interrompue par du chômage : une période de chômage de longue durée en milieu de carrière (vers 45 ans) et une sortie anticipée du marché du travail, pour chômage ou préretraite, après 55 ans.
 - *Cas type 4* : femme (non cadre) avec une interruption de carrière pour enfant : la carrière est complète, hormis durant la période d'interruption, ayant lieu vers 30 ans et donnant droit à l'AVPF.

Cas types de salariés du privé (2)

Rappel de la séance de février 2012



Source : document n°6 de la séance du 15 février 2012

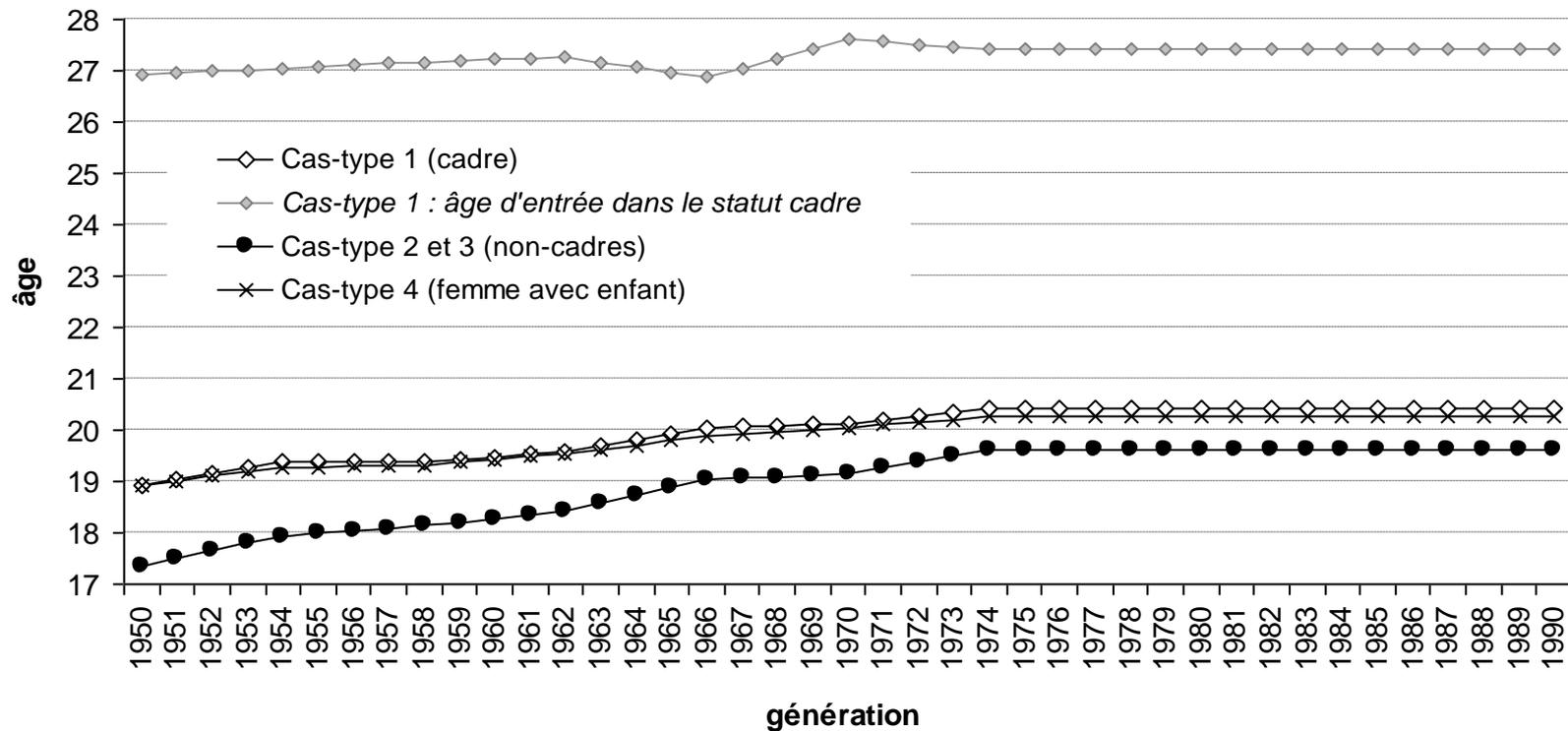
Evolution des caractéristiques au fil des générations

- **Age de début de carrière :**
 - Calcul à partir des durées moyennes validées avant 30 ans, observées dans les données de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC)
- **Périodes de chômage (cas type 3):**
 - Évolution de la durée de chômage proportionnelle au taux de chômage moyen rencontré par la génération entre 20 et 59 ans
- **Périodes d'interruption pour enfants (cas type 4)**
 - Début de l'interruption : âge moyen à la maternité dans la génération
 - Durée de la période d'interruption : proportionnelle à l'écart de taux d'activité de 20 à 45 ans entre les hommes et les femmes, pour la génération
- **Salaires annuels**
 - Evolution du salaire à chaque âge selon celle du salaire moyen par tête (SMPT)

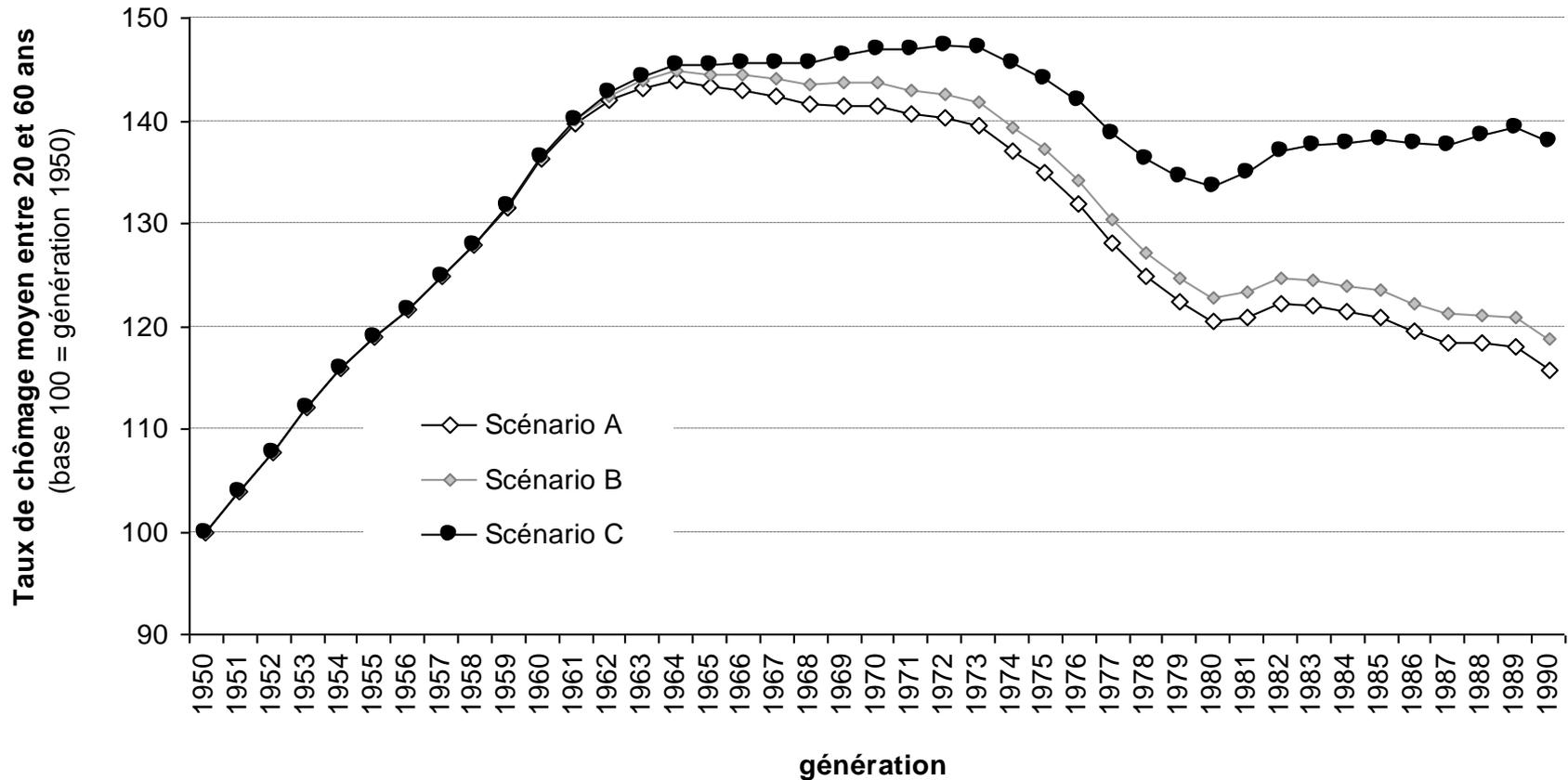
Âge de début d'activité

Résultats d'une exploitation de l'EIC 2005 par la DREES

Age de début de carrière et âge d'entrée dans le statut cadre

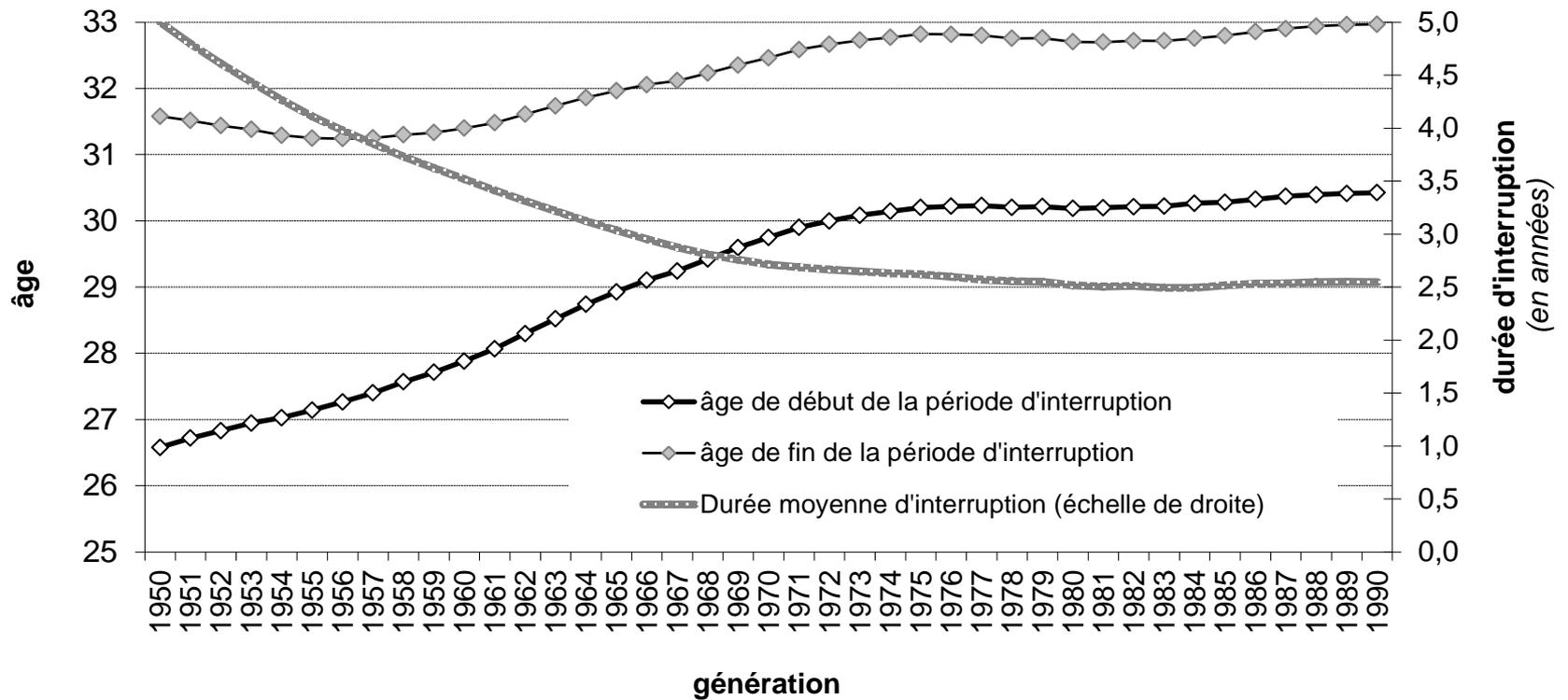


Durée moyenne de chômage (cas type 3)



Durée de l'interruption pour enfant (cas type 4)

Age de début et de fin et durée de la période d'interruption pour enfant (cas type 4)

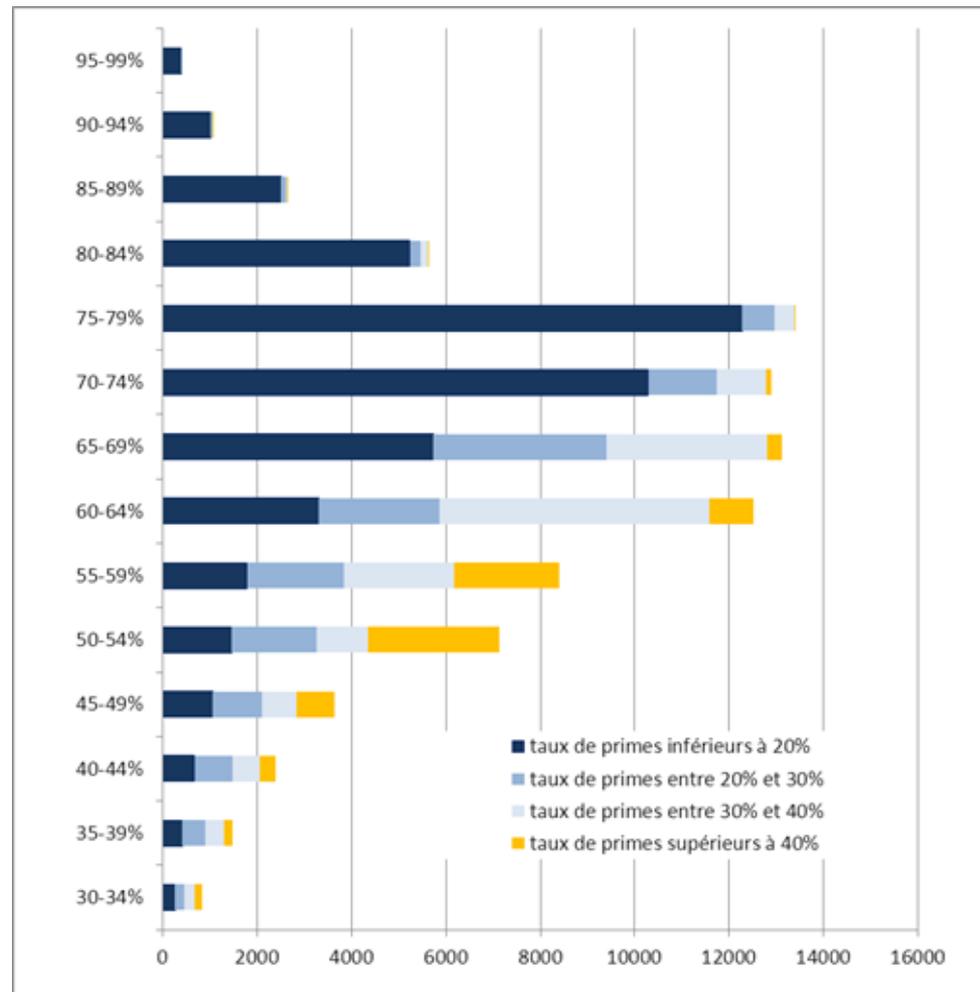


Cas types de fonctionnaires d'Etat

- Etude récente du Service des Retraites de l'Etat (cf. document n°16 du dossier)
 - Approche régime : taux de remplacement apporté par la pension versée par le SRE
 - Analyse portant sur 86 400 fonctionnaires civils de la génération née en 1946, entrés en retraite jusqu'en 2011 (soit 98% de la génération)
 - Typologie réalisée par les méthodes statistiques habituelles, à partir des caractéristiques de sexe, de catégorie (catégorie statutaire, actif/sédentaire...) et de circonstance de liquidation des assurés (dont les éléments de rémunérations en fin de carrière) → 8 classes
 - Parmi ces classes, certaines présentent une distribution hétérogène des taux de remplacement → 11 situations types (donnant lieu à 11 cas types SRE)

Cas types de fonctionnaires d'Etat (suite)

Distribution des taux de remplacement nets du régime de la FPE parmi les civils de la génération 1946 par tranche de taux de primes



Cas types de fonctionnaires d'Etat (suite)

- Quatre cas types proposés pour le 11^{ème} rapport :
 - *Cas type 5* : agent sédentaire de catégorie B : taux de prime de l'ordre de 25 à 30 %.
 - *Cas type 6* : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime : cette situation correspond pour l'essentiel aux cas des enseignants (taux de prime de l'ordre de 10 %).
 - *Cas type 7* : agent de catégorie A+ à taux de prime élevé : taux de prime de l'ordre de 70 %.
 - *Cas type 8* : agent actif avec départ possible à 50 ans et 5 années de bonifications du cinquième (le taux de prime de ce cas type est de l'ordre de 40 %)

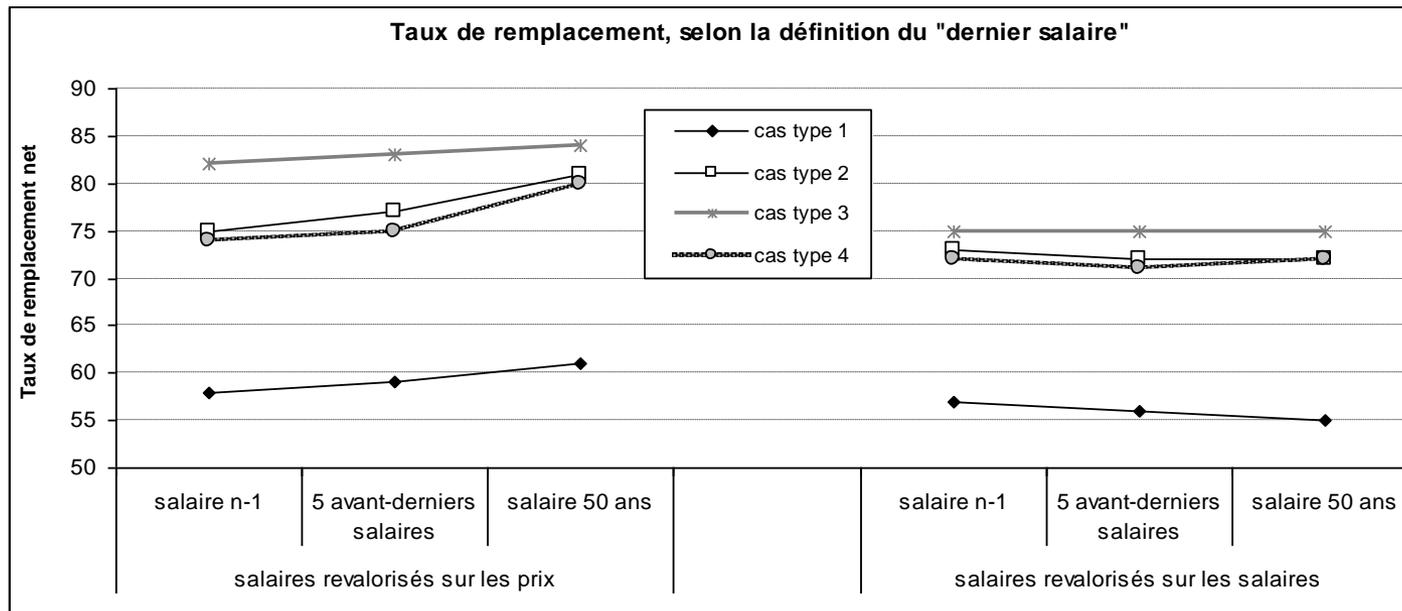
Cas types de fonctionnaires d'Etat

Suite des travaux

- Une analyse complémentaire menée actuellement par la DGAFP déterminera les caractéristiques précises de ces cas types au fil des générations
- Des cas types de fonctionnaires territoriaux et hospitaliers et de polypensionnés public/privé seront définis dans des travaux ultérieurs

Quel indicateur de taux de remplacement retenir ?

- Le taux de remplacement calculé est sensible à la définition du « dernier salaire » (cf. analyse sur données réelles par la DREES – document n°17)





Séance plénière – 21 novembre 2012

Merci de votre attention



Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr